

pêche n'est aucunement touché par le projet de loi C-21. Le ministre des Pêches et moi-même travaillons très étroitement pour trouver les mesures qui s'imposent dans l'Atlantique.

## LES PÊCHES

**Mme Coline Campbell (South West Nova):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au premier ministre, en l'absence du ministre du Commerce extérieur et du ministre des Pêches et des Océans.

L'an dernier, le premier ministre m'a promis et a promis à la Chambre qu'il discuterait avec le président Bush la question des restrictions proposées par les États-Unis concernant la taille du homard. Ensuite, le groupe spécial du libre-échange a déclaré que les États-Unis pouvaient imposer ce genre de restrictions, c'est-à-dire réglementer la taille des homards importés aux États-Unis.

Et maintenant, le ministre du Commerce extérieur nous dit que des représentants américains et canadiens du secteur s'entendent pour réclamer une autre restriction. C'est le point de vue de l'industrie. Il est contraire aux intérêts des pêcheurs de homard.

Le premier ministre demandera-t-il au ministre du Commerce extérieur de rejeter cette proposition, cette entente, que son propre ministre des Pêches considère comme une atteinte à la liberté du commerce des produits de la pêche? Le lui demandera-t-il?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Madame la Présidente, la position du gouvernement est très claire. Elle consiste à défendre le mieux possible les intérêts des pêcheurs de homard. C'est ce que le ministre du Commerce extérieur fait avec une grande vigueur depuis son entrée en fonction.

Ma collègue soulève des questions précises à ce sujet. Je les porterai à l'attention du ministre du Commerce extérieur et il lui fera rapport aussitôt que possible.

• (1150)

**Mme Coline Campbell (South West Nova):** Madame la Présidente, je remercie le ministre des Finances de nous avoir si bien informés en répondant qu'il en parlera avec le ministre du Commerce extérieur. Si cela vaut autant que pour d'autres questions soulevées à la Chambre qui lui ont été signalées mais sans résultat, je suppose qu'il devrait lui en parler immédiatement.

## Questions orales

Ma question pour le premier ministre a trait à la lucrative pêche au homard dans la baie de Fundy qui débute en novembre. Les pêcheurs ne savent pas très bien quelle taille de homard ils peuvent pêcher, quel genre de cage ils peuvent utiliser. Je ne parle pas des restrictions américaines sur les importations, mais de la prise de homards au Canada dans le but de les vendre au Canada et à d'autres pays à part les États-Unis, ce que nous faisons très bien.

Le gouvernement rejettera-t-il sans délai la proposition dont le ministre du Commerce extérieur est saisi et que ce dernier soumettra peut-être plus tard à Carla Hills, mais après le début de la pêche au homard?

Les pêcheurs de homard ont besoin de savoir, sans subir ce climat d'incertitude que le gouvernement a créé quand son propre ministre des Pêches a dit que ce serait imposer à nos pêcheurs une restriction commerciale qui n'est pas nécessaire.

**L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts):** Madame la Présidente, mon honorable collègue parle d'une proposition dont serait saisi le ministre du Commerce extérieur.

J'ai toutes les notes d'information du ministre. Il n'existe pas de proposition du genre. Il y en a peut-être une comme toujours aux États-Unis pour chercher à obtenir un avantage pour les pêcheurs américains. Nous n'étudions officiellement aucune proposition du genre, et si jamais on nous en soumet une, le ministre du Commerce extérieur et celui des Pêches feront ce qu'ils ont toujours fait, à savoir mettre toute leur énergie à protéger les intérêts de nos pêcheurs dans les meilleurs intérêts du Canada.

\* \* \*

## JOHNSON MATTHEY

**M. Lyle Kristiansen (Kootenay-Ouest-Revelstoke):** Madame la Présidente, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie.

Lundi de cette semaine, Johnson-Matthey, société britannique sous le contrôle de la South African Anglo-American Corporation, a annoncé que dans le cadre d'une restructuration entrant en vigueur le 31 décembre, elle allait déménager son usine de conception et de fabrication de matériels électroniques de pointe de Trail, en Colombie-Britannique, à Spokane, dans l'État de Washington aux États-Unis, entraînant ainsi la perte de quelque 95 emplois canadiens hautement spécialisés—